

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

DÉLIBÉRATION n° 2026-24

Votée le 27 avril 2026

Désignation des représentants du Conseil
Municipal auprès du RPI.

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de LES CARS, dûment convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Florence BELAIR, Maire.

Etaient présents : AMIOT Leslie, BARATAUD Marie-Pierre, BAUDRU Christine, BELAIR Florence, BOUTINAUD Monique, BROUSSAUD Aymeric, CARLINI Matthieu, DELAUTRETTE Stéphane, DUFOURNEAU Gaël, GAYOT Loïc, GLOAGUEN Vincent, JOUHANNY Guy, LUBRANO Stéphanie, MALLEFONT René

Absents excusés : BERNARDAUD Gwénola

Ont donné pouvoir : BERNARDAUD Gwénola donne pouvoir à BARATAUD Marie-Pierre

Secrétaire de séance : BARATAUD Marie-Pierre

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la convention de regroupement pédagogique intercommunal liant les communes de Flavignac, Lavignac et Les Cars ;

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la commune au sein des instances du RPI ;

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de procéder à cette désignation à main levée en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DÉCIDE

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que les représentants auprès du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) seront :

La Maire	Délégué titulaire
Florence BELAIR	Stéphanie LUBRANO
	Monique BOUTINAUD

- La présente délibération sera transmise aux communes membres du RPI, à la Directrice de l'école, à l'inspection de l'Education Nationale ainsi qu'à la Préfecture.
- La Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

VOTE ☞ **POUR :** 12
☞ **CONTRE :** -
☞ **ABSTENTION :** 3

La Secrétaire,

Marie-Pierre BARATAUD.



Certifié conforme,

Fait à Les Cars et délibéré en séance du 27 avril 2026

La Maire,

Florence BELAIR.

